



DECLARATION

A la veille de la rentrée scolaire Kai Terada – enseignant au lycée Joliot-Curie de Nanterre et co-secrétaire de Sud Education 92 – a appris qu’il était suspendu quatre mois sans qu’aucun motif ne lui soit notifié. Le 22 septembre, reçu par le rectorat de l’Académie de Versailles, il apprend qu’il fait l’objet d’une « mutation dans l’intérêt du service » dans un autre département. Aucune faute professionnelle ne lui est reprochée.

L’arrêté de mutation évoque une activité “en dehors des instances de dialogue social de l’établissement ou de l’exercice normal d’une activité syndicale” et affirme que “le lycée Joliot-Curie connaît une situation préoccupante (...) en ce qui concerne (...) la continuité du service public d’éducation”. Derrière “la continuité du service public d’éducation”, le rectorat de Versailles ne fait pas allusion au manque de moyens pour le remplacement des personnels mais semble bien s’attaquer au droit de grève, un droit constitutionnel.

Ce n’est pas la première fois qu’un rectorat utilise la mutation dans l’intérêt du service pour déplacer un.e agent.e, ces procédures se font en dehors de toute instance et sans aucun recours possible pour les personnels visés. C’est la porte ouverte à l’arbitraire et à la discrimination syndicale.

Nous demandons au ministre de l’Education nationale de revenir sur la mesure de déplacement visant Kai Terada. Nous nous inquiétons de l’utilisation de telles procédures et nous réaffirmons ensemble le droit pour les personnels de l’Education à exprimer leur opinion, même lorsque celle-ci n’est pas la même que leur ministre ou leur recteur.trice.

Nos libertés syndicales sont issues d’une histoire sociale et de nos luttes, nous y sommes attachés et nous sommes solidaires de Kai ainsi que de tous les personnels visés par une mesure arbitraire de mutation d’office.

Paris, le 03 octobre 2022

Philippe Martinez
Secrétaire général de la CGT

Benoit Teste
Secrétaire général de la FSU

Murielle Guilbert et Simon Duteil
Co-délégué.e.s généraux de
l’Union syndicale Solidaires